

II. Quoique les Ligues Grises dans leur *Mr. le*
Congrez du mois de Mars eussent condam- *Grand*
né le Sr. Thomas Masner de procurer la *Prieur*
liberté à Mr. le Grand Prieur de Vendô- *de Vendôme*
me, & de le faire conduite pour le 15. *est toujours*
Avril sur les terres Suisses ou Grisonnes, *détenu en*
au choix de ce Prince, cet ordre n'a point *Allemagne.*
été executé *, on le détient toujours pri-
sonnier à Munich, d'où il écrivit le onze
Avril à Mr. le Comte du Luc Ambassa-
deur de France en Suisse, pour l'informer
qu'ayant refusé de signer les memoires in-
justes & captieux qu'on lui avoit présenté,
Mr. le Comte Lambert, dit-il, de qui je
ne scaurois trop me louer, a trouvé que
j'avois totalement raison, & nous avons
dressé ensemble un autre memoire qu'il
a appuyé d'une lettre très-forte, qu'il a
écrite au Prince Eugene, & il a eu la
bonté d'envoyer le tout par un Stafette
exprés, afin que le paquet pût encore
trouver le Prince Eugene à Vienne, ou
lui être rendu sur sa route. . . . Je vois
visiblement que Masner trouve sa cause
si verreuse qu'il ne peut pas se résoudre
à consentir qu'elle soit mise en juge-
ment. . . . Dieu m'a donné la patien-
ce & le courage nécessaire pour venir
about de Masner, & j'espere que tout
ira bien dans la suite, puisque le Roi
m'honore toujours d'une vive prote-
ction: "

III. Mr. Merveilleux, Conseiller du Roi
T. C. Secretaire Interprète de Sa M. au-
prés des Ligues Grises, leur representa un
memoire sur la fin du mois d'Avril, qui a
été *Mémoire*
de Mr. Mer-
veilleux
aux Grisons

* Voyez la fin de cet article.